JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

JOURNAL,

Rue du 25 Mai n. 67.

NORWEAR DE LEAGUERORS

PRIX

de

L'ABONNEMENT

LE PATRIOTE parait tous les jours, le lundi et iendemain de fete- excepte-. On souscrit au bureau au ÉATRIOTE, ou on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adresses franco.

3 piastres par mois.

ALMANACH FRANCAIS.

Lundi 19. - Prise de Coutray (pays basque), par le

général Lukor (1792).

Mardi 20. — Prise de Glatz (Prusse), par le prince
Jerome Bonaparte (1807).

LE BUREAU ET L'IMPRIMER!E du Patriote Français sont transportés, á dater du 1er mai, RUE DU 25 MAI, No. 67.

MONTEVIDEO.

A NOS SOUSCRIPTEURS.

Nous avertissons ceux de nos souscripteurs qui n'ont pas encore payé l'abonnement du mois de mai. qu'à dater du 1er, juillet, nous serons forcé de suspendre leur abonnem nt.

Chambres á louer.

S'adresser au BUREAU DU PATRIOTE.

UN MOT SUR QUELQUES EVENEMENTS RECENTS.

Le colonel Garibaldi, auquel la Republíque Orientale est redevable et reconnaissante de tant de bons et loyaux services, apprit, il y a quelques jours, qu'une goelette américaine, se dírigeant vers le Buseo, devait y débarquer un chargement destiné à l'armée d'Oribe. Aussitôt il se mit en mesure d'empêcher ce projet de recevoir son exécution. Il paraît que M le

FEUILLETON.

SOUVENIRS DE LA REPUBLIQUE.

MEMOIRES D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

PREMIER EPISODE.

UNE FEMME CELEBRE.

(Suite.)

J'avais connu l'original de ce portrait, et le souvenir que j'en conservais était encore plein d'èmotion, Cette femme, anjourd'hui oubliée, ayant excité l'admiration de mes contemporains! A trois époques elle s'était montrée dans trois rôles distincts et les plus brillans qu'il fut alors donné à une femme de jouer. Ainsi on l'avait vue tour à tour enfant célébre, protégée par Marie-Antoinette; lionne du Directoire, mêlée à toutes les libertés de cette régence républicaine; et enfin femme d'un colonel, partageant la fortune de guerre de l'empire. Ca-

colonel Garibaldi, avant de rien faire, prévint l'autorité maritime américaine, et qu'ensuite il se dirigea vers le Buseo. Déja le débarquement était commencé; il saisit les marchandises qui consistaient principalement en habillements de toute espèce. Il fut convenu ultérieu rement que, l'armateur étant de bonne foi, le navire meme ne serait pas saisi, et les choses

Un autre incident relatif à la marine portu gaise, ava t at iré pendant deux ou trois jours la curiosité publique. Nous croyons inutile de donner aujourd'hui sur cette affaire des détails que cependant nous avions promis dans notre dernier numéro. Mais comme, dans l'intervalle nous avons appris, que, grace à l'officieu-se intervention de M le commodore Purv s, les meilleures relations existaient actuellement entre le gouvernement oriental et les autorités portugaises résidant dans cette capitale, nous laisserons dans l'ouble les circonstances qui avaient pu produire un dissentiment passager. Nous devons toutefois reconnaître et proclamer qu'ici, comme toujours, le ministère actuel de la république s'est montré à la fois ferme et conciliant ; c'est un éloge qu'il mérite, et c'est une obligation pour nous de le constater.

Dans l'un de nos derniers articles, nous avons montré que M. le comte de Lurde a su ressusciter le mélodrame en action, en s'y ré servant, nous ne savons pourquoi, non pas le rôle le plus odieux, mais le rôle le plus ingrat. Auj urd'hai, c'est une scène du Cyrque Olympique qui se présente à nos regards. Oribe a eu l'aplomb, en présence d'un officier français, d'employer, pour tromper ses yeux, ce procédé vulgaire, qui consiste à faire repasser plusieurs fois devant une personne les mêmes individus, pour lui faire croire que ces individus sont très nombreux. M. Jourdan, commandant de la Gloire, (ne pas confondre avec le bourgeois Gentilhomme, a été dupe de cette mystification. On lui a fait voir, outre cela,

roline Wuïet avait donc été un vrai type du temps; et son existence bruyante, mobile, aventureuse, résumait celle de toutes les femmes qui, pendant ces vingt années et à travers toutes les convulsions politiques, avaient

cherché avant tout le succés et le plaisir.

Les Mémoires de Mme Campan nous ont fait connaître les premiers ennuis de la reine Marie-Autoinette et combien elle eut de peine à arracher Louis XVI à sa forge de serrurier pour en faire un mari. Ce fut peudant ces premiers mois d'abandon que la princesse de Lamballe parla á sa royale amie d'une petite fille qui jouait du forté-piano comme les grands maîtres. Marie-Antoinette voulut la voir, et Caroline Waret lui fut

L'enfant, qui n'avait alors que cinq ans, était déjá charmante de visage, vive à la rèplique, hardie et ca-ressante. Elle joua avec cette ve ve qui fit dire plus tard que sa musique ressemblait à une charge de cava-lerie, et répondit un madrigal à la reine qui la louait. La cour entière cria au miracle; on embrassa l'enfant, on se la passa de main en main, et Marie-Antoinette déclara qu'elle l'adoptait.

une douzaine de vaches grasses, 6 pièces de canon braquées aux avant-postes, et quelques autres servant de défense au camp retranché. Nous savons qu'il serait très difficile de combattre avec succès une semblable erreur ; nul n'est mieux trompé que celuí qui veut l'être. Rien ne serait plus aisé que de donner ici le détail des forces, des vivres et des ressources d'Oribe; mais nous n'apprendrions rien aux hommes de bon sens et de bonne foi, et il ne nous serait probablement pas donné de convaincre l'homme qui a été assez heureux pour boire même du madère au camp du président légal. Il est seulement à regretter que de pareils rapports produisent de l'impression et influent sur les actes de M. le vice-amiral Massieu de Clerval; la population française de Montevideo n'en conservera du reste aucune rancune contre M. le commandant de la Gloire, car elle sait parfaitement que, s'il nous fait opposition, c'est absolument comme le Jour-dan de Molière faisait de la prose.... sans le savoir.

Un autre officier français, plus jeune, a été chargé tout récemment par M. le vice-amiral Massieu de Clerval de porter une missive au camp du général Oribe. Il a été charmé de l'accueil qui lui a été fait. Comment ne pas être satisfait? Le général d'avant-garde de l'armée rosiste lui a offert du thé et du café. Oribe, avec cette suffisance qui est le fond de son caractère, lui a assuré qu'il ne commettait des violences que parce que l'exemple lui en était donné par le gouvernement oriental; qu'il venait de recevoir une troupe de 10000 vaches, et que jamais il n'avait été plus sûr du succès qu'auj urd'hui. Il est déplorable que de semblables rapports puissent être présentés sérieusement à notre chef d'escadre et qu'il les honore de sa créance. Oribe affirme qu'il est un honnête homme, un homme fort, un homme de gu rre; et on le croit sur parole. Rien de mieux! Tout cela en vérité serait fort plaisant, sí ce n'était pas profondément absurde, et si les conséquences n'en

Un conseil fut aussitot tenu pour regler le plan d'éducation á suivre avec Caroline; on décida qu'elle porterait un vêtement aux couleurs de la reine et qu'elle aurait ses entrées et une escabelle aux pieds de la table de toilette. Quant aux choses moins importantes, on s'en remit à la princesse de Lamballe. Celle-ci confia Caroline à Grétry pour la musique, à Beaumarchais pour les belles-lettres, à Greuze pour la peinture et à la cour entière pour les principes! On lui fit apprendre l'italien, l'anglais, le latin. Pendant quelques mois il ne fut bruit à Versailles que des progrés de la petite merveille; on venait la voir comme une plante rare élevée en serre chaude; on excitait par tous les moyens sa séve précoce; on lui apprenait par cœur les passions qu'elle ne pouvait encore éprouver, afin d'avoir le divertissement dangereux d'une enfant jouant la grande

Il commengait à être question, à la même époque, d'un jeune garde du corps descendant de Racine par son pére et de La Fontaine par sa mêre, qui récitait partout les fragmens d'un poéme intitule le Siège de Cythère, et qui était destiné à nous rendre, selon le

étaient pas aussi funestes. Pourquoi faut-1 que certains officiers ai nt besoin de cissimu ations

semblables pour leur avancement ?

Laissons de côté toutes ces misères. Une nouvelle plus sérieuse pour nous, c'est que le commerce anglais a commencé et se propose d'entretenir à ses frais un armement qui comprendra tous les individus appartenant à toute autre nation que la nation française et italienne. Il y a donc unanimité entre toutes les populations étrangères pour protester, les armes à la main, contre l'invasion de la barbarie.

A. DELACOUR.

Dimanche, M. le colonel Thiébaut a passé une revue de la légion des Volontaires Fran-gais. L'ordre a été admirable, et nous ne pouvons que féliciter nos compatriotes de la dignité, de l'ensemble qui ont présidé à cette belle réunion.

On lit dans le Constitucional.

Si l'on en croit le Phare des Pyrénées, le brick Louis Alfred, venant de Montevideo, s'est perdu en entrant au passage avec un chargement de cuirs.

FRANCE.

Paris, - 13 Mars.

La chambre des députés a autorisé la lecture des deux propositions qui étaient soumises à l'examen de ses bureaux. La première, celle de M Duvergier de Hauranne, tendant a substituer le vote public au scrutin secret, a rencontré quelques contradicteurs sans être sérieusement combattue. Soit conviction, soit embarras, un certain nombre de ministériels feignent de l'accueillir avec le même empressement que l'oppoété presqu'unnime. Cette èmulation est de bon au-gure, et pour peu qu'elle se maintienne, nous pouvons e-pérer, de voir prochainement la publicité du vote introduite comme régle dans les delbérations de la chambre.

L'autre proposition, relative à la réforme parlementaire, ne mèritait pas, suivant les feuilles ministérielles, d'arréter un instant l'assemblée. Celle-ci en a jugé autrement, et malgré les argumens facétieux du Jour.

dire de ses camarades, Ovide et Anacréon : c'était l'auteur des Lettres à Emilie, cet Apollon de la rue des Lombards dont les devises sacrées devaient obtenir tant de succés sous le directoire et l'empire ; la petite Caroline fut recommandée à Demoustier qui, selon le style du temps, lui ouvrit le sanctuaire des muses

Les progrés de l'èléve furent si rapides qu'à douze ans elle composa une pièce en trois actes intitulée Angelina, qui lui valut l'approbation de son maître.

Cependant un jour Marie-Antoinette annonga solennellement à sa dame d'honneur qu'elle étuit reine de France. Cet événement changea les préoccupations de la cour; il fut célébre par des fêtes, des vers et la fondation d'un temple à l'amour victorieux. Quand la reine, qui avaît jusqu'alors joué à la mère avec Caroline, le devint véritablement, toute sa tendresse, tous ses soins ce reportérent sur le dauphin, et la fille d'adoption, dont on corrigeait soi-même les devoirs, devint une simple protégèe à laquelle on accorda une pension.

Les talens de Caroline n'en continuérent pas moins à se développer rapidement. Lièe avec tous les artistes de l'époque, courtisée par les plus aimables gentilshom-mes de Versailles, admise dans l'intimité de la reine, elle grandissait toujours plus charmante et plus recher-Il est permis de croire que cette époque fut la plus heureuse de sa vie. Les mascarades champêtres de Trianon étaient alors dans toute leur vogue à la cour; on venait de bâtir un village dont les vieux toits tout neufs étaient rongés de mousse artificielle et les murs converts de lierre peints à fresque. La reine y demeurait, déguisée en laitière d'opéra-comique. On n'entendait partout que sons de musettes et bêlemens d'agneaux; on n'apercevait sous les ombrages que bergers et bergercs devisant d'amour; la cour entière avoit pris l'air

nal des Débats, cinq bureaux sur neuf ont autorisé la lecture. La majorité est donc d'avis qu'il y a un abus à réprimer, un danger à craindre, et, sans se prononcer encore sur le moyen qui est indique par M. de Sade pour préserver l'indépendance de la représentation nationale contre l'envah ssement des fonctionnaires publics, elle entend du moins que la question soit publiquement débattue. Cette première réponse de la majorifé raménera peut etre au sérieux ces ministériels folâtres que le vote des fonds secrets a mis en joie, et qui n'abordent plus que pour en goguenarder les discussions politiques.

Que peuvent penser les hommes sincéres d'un gouvernement, d'un parti qui, chaque fois que la réforme parlementaire est agitée ne savent répondre à l'opposition que par ce beau raisonnement : A quoi bon, di-sent-ils, une mesure législative pour contenir l'ambi-tion des députés fonctionnaires? Si l'opposition trouve que ces derniers sont en trop grand nombre à la chambre, qui empéche ceux de ses membres qui appartiennent à l'administration de renoncer à leur mandat lègislatif?-Et c'est cette grosse bouffonnerie qu'on reproduit pour la vingtieme fois et qui osera peut être se faire jour encore à la tribune !

Sommes nous donc dans un pays où il y ait des règles spéciales applicables à une opinion, à un parti et non pas aux autres? Tandis que le ministère a tou-jours sous la main une légion de subalternes pour qui députation s'offre moins comme une mission hono-res que la loi rend éligibles et que leur désintéres e-ment appelle dans ses rangs? A tous les priviléges qu'établit en faveur des ministériels la partialité révoltante du pouvoir, faut-il encore qu'ils joignent celui-la? Quand un homme s'est signalè dans les fonctions publiques par une indépendance qui l'honore, faut il que celni-lá seul, par exception, soit écarté de l'enceinte législative, tandis que toutes les portes sont ouvertes aux ambitions vulgaires qui viennent pour faire leurs affaires, pour enlever une place, un titre, ou de l'avancement

Les prétendus conservateurs affectent de mettre en doute la sincérité de la gauche constitutionnelle dans les demandes de réf rme qu'elle a formulées. Mais que ne la prennent ils au moi? Qui les empèche de la soumettre à la lai qu'elle trouverait si dure, si intolérable, à en croire leurs déclarations? Il dépend d'eux de la condamner au désinteressement; pourquoi ne le fant ils pas?—Pourquoi? La raison est bien simple, c'est qu'ils devraient s'y condamner euxmemes, et ils sentent parfaitement qu'ils ne gagne-raient rien à cette loi d'égalité.

d'une églogue de Fontenelle ou d'un dessus de porte de Watteau.

Caroline Wuiet se trouva mêlée à ces romanesques pastorales et y prit part sans doute; car plus tard elle ne parlait qu'avec un certain artendrissement du moulin de Trianon. Je me rappelle qu'un jour jour, passant avec moi devant le parc, elle me dit :

- Toute ma jeunesse est lá, derriére cette grille.

Et elle me raconta l'histoire de ses premières années á la cour. Mais parmi les souvenirs que ce lieu lui rappelait et qui ne peuvent être rapportès ici, il en était un surtout qui lui était resté cher: c'était celui d'une vieille paysanne du Buc qu'elle avait arrachée à la misére.

- Ce fut ma première bonne action, me dit-elle, et j'en fus payée par une reconnaissance sans bornes. Chaque semaine cette bonne femme faisait bénir une couronne par son cure pour la suspendre à mon chevet. Lorsque j'allais la voir, tout ce que renfermait sa cabane êtait mis devant moi. J'y conduisis un jour la princesse de Lamballe, qui voulait déjeuner chez une vraie paysanne; mais elle essuyait les fruits que lui présentait ma vieille pensionnaire et jetait avec distraction des essences sur le bouquet qu'elle lui avait cueilli.

Ce fut vers le même temps qu'Evaugelisty grava le portrait dont nous avons parlé précédemment. Wuïet était alors dans toute la gloire de sa beauté et de son talent; son nom avait trouvé place dans l'Histoire des Enfans célèbres : il êtait ègalement connu en France et à l'ètranger; on lui envoya des distiques latins, anglais, italiens, pour mettre au bas de sa gravure.

-Ennuyèe, me dit-elle, de tous ces vers blonds qui ne flataient pas même ma vanité, je résolus de remplir moi-même le vide qui tourmentait tant d'esprits et j'écrivis sons l'œuvre d'Evangelisty les vers suivans:

Les deux principales objections, celle de l'espéce d'interdit que les incompatibilités déterminées auraient fait peser sur des membres de la chambre récemment élus, et celle beaucoup plus grave des inconvéniens que pourrait offici l'exclusion systématique des fonctionnaires publics, ces deux objections n'étant point applicables à la proposition de M. de Sade, nous ne voyons aucune raison de ne pas l'admettre, et malgré les termes très mesurés dans lesquels elle a été conque, nous ne doutons pas qu'elle ne soit efficace pour combattre les vices de la législation actuelle.

Quelques esprits élevés et hardis nous le savons, regrettent que l'opposition s'en tienne à un expédient d'un caractère restrictif, et qui doit être, suivant eux, d'un effet insuffisant pour combattre un abus dont ils sont frappès comme nous. Ils voudraient qu'au lieu de songer à limiter ainsi l'action du gouvernement et de songer a limiter ainsi l'action du gouvernement et le choix des électeurs, l'opposition appelât le pays, par de larges et profondes réformes, à influer d'une manière plus directe et plus décisive sur la direction de ses propres affaires. C'est là une considération qui nous touche; et, si nous pensions qu'il y eût la moindre chance de faire prévaloir un système plus libéral, plus vaste qui, en conciliant les intérèts de l'ordre avec le droit des citoyens, mit, par une autre voie, un terme aux abus dont nous summes têmoios. voie, un terme aux abus dont nous sommes têmoins, nous renoucerions sans hésiter aux modifications modestes, mais utiles, proposées anjourd'hui. Mais, co que nous craignons, c'est que les vices du régime actuel se perpétuant et ne faisant que s'accroitre, le gouvernement représentatif ne s'altère et ne se dé ature aux yeux des peuples, avant que ces réformes larges et généreuses, entrevues dés à présent par des hom-mes tels que M. de Lamartine, soient venues le ré-

Au reste, ce n'est pas de ce point de vue évidemment que le parti des bornes combattra la proposition de M. de Sade: et comme il s'agit en ce moment on d'obtenir cette simple atténuation à un mal connu, constaté, ou de rester enferme dans le texte immobile de la légi-lation existante, nous optons pour la réforme incompléte mais nécessaire demandée par l'opposition

((Paris 14 mars.)

Les diverses dispositions du projet de loi sur la for-me des actes notariés ont été successivement adoptées par la chambre des députés sans mo lification notable. Nous ne pouvons que déplorer l'etrange facilité avec laquelle on semble déserter les principes les plus élevés de la législation, pour peu qu'ils mettent obstacle aux déterminations suggérées par les nécessités du moment, en agissant ainsi, on compromet singulièrement la mission des chambres au lieu de lois, on leur fait voter de véritables expédiens législatifs.

C'était chose fort grave que d'examiner jusqu'à qu l point les lois interprétatives s'accordent avec l'ensem-

Ceci ressemble á tout, l'original á rien, Mélange inconcevable et de mal et de bien : L'argile s'anima d'un atome céleste, Le démon fit la tête et l'Eternel le cœur ; Le hasard et l'amour se chargèrent du reste.

Bien que Caroline Wuïet eût alors dix-sept ans á peine, on avait déjá joué un opéra de sa composition aux Beaujolais et une comédie au théâtre de la rue Richelieu. Desforges, aussi célèbre par ses pièces que par ses bonnes fortunes, lui proposa de mettre en musique la Suite de l'épreuve villageoise. Grétry tronva l'ouvrage de son éiève digue du théatre Favart; il fut mis à l'étude, et la reine l'inscrivit elle-même en tête de ceux qui devaient être représentés à la cour.

Mais, à cette nouvelle, tous les musiciens s'amentèrent; la partition de Caroline Wuïet fut attaquée avant d'être connue; on fit appel à toutes les jalousies, on intéressa des dépits, des rancunes; bref, après huit répétitions, l'ouvrage fut arrêté, et le manuscrit confié à un autre compositeur. Caroline tomba malade de chagrin par suite de cet échec, et les médecins lui ayant ordonné de voyager, elle visita l'Allemagne et l'Italie, où elle fut reque membre de l'académie des Arcades.

Mais les événemens politiques marchaient rapidement. Lorsque Caroline revint en France, le roi avait quitté Versailles, les princes étaient partis pour l'émigration. et Marie-Antoinette avait perdu jusqu'à l'espoir. Elle regut sa jeune protégée comme un souvenir de jours meilleurs, mais avec une sorte de regret.

Pourquoi ne pas être restée en Allemagne? lui dit-elle. Je n'ai plus de puissance ici.

-C'est pour cela que je suis revenue, répondit la jeune fille.

L'arrestation de la famille royale suivit de près. En

ble de nos institutions, et de rechercher si les conditions indispensables pour légitimer ce recours extrême à l'explication d'un texte obscur par voie d'autorité, se rencontraient dans l'espèce discutée aujourd hui. Mais en admettant qu'une voie interprétative fut possible et commandée par les circonstances, fallait-il encore conserver au projet ce caractère, et ne pas choisir une forme qui contrarie essentiellement la rigueur des principes les moins contestables.

L'honorable M. Durand (de Romorantin) avait bien compris cette nécessité, et nous regrettons que la chambre n'ait pas pris son amendement en cons tion. Il proposait de dire : "l'article 9 de la toi du 25 ventose an X1, doit être entendu dans ce sens : la présence du notaire en second ou des témoins instru mentaires, n'est pas exigée au moment de la lecture des actes par le notaire rédacteur et de la signature

par les parties. ...
Au lieu de cela, on se borne à déclarer que les tribunaux ne penvent pas annuler les actes passés depuis la loi de ventose, pour cause de l'infraction à la présence réelle du second notaire ou des témoins

Qu'importe, dira-t-on puisque le résultat est le méme ? Il importe beaucoup de respecter l'autorité des principes, de ne pas créer un manvais précédent, et ce n'est pas une vaine superstition que ce culte de loi. Le passe echappe au pouvoir du législateur, c'est la un axiome d'éternelle justice qui n'avait pas besoin d'être inscrit dans nos codes pour obliger la cons-cience. Traiter avec légéreté des vérités fondamen-tales, c'est prouver un scepticisme funeste et renverser jes limites que l'omnipotence parlementaire ne saurait franchir sans dangers.

Par une étrange inconséquence, aprés avoir déclaré que tous les actes passés par un seul notaire et signés après coup par un second notaire et de prétendus témoins étaient valables, on s'est mis à travailler sur nouveaux frais pour reconstruire en partie pour l'avenir ce qu'on venait d'abattre pour le passé; on a assujetti à la présence réelle du second notaire et de deux témoins divers actes, en les exceptant de la régle commune. On acrive ainsi á cet étrange résultat, qu'une loi portée pour légitimer des faits contraires en apparence à la lettre d'une loi préexistante, pros-crit ces mêmes faits pour l'avenir, et les déclare de nature à inspirer une vive défiance, au moment même où elle les consacre pour le passé.

M. Gnyet-Desfontaines était dans le vrai, lorsqu'il demandait qu'à l'avenir les actes notariés continuas-sent à être régis par l'article 9 de la loi de ventose, tel qu'il est interprété par le projet actuel. Ce n'est pas l'absence de l'accomplissement des formalités prescrites qui a provoqué le gouvernement à saisir les chambres d'une loi interprétative ; c'est au contraire l'abus qu'on prétendeit faire de la lettre du texte, pour demander cette accomplissement. Aucune réclamation

l'apprenant, Caroline était accourue : Marie-Antoinette lui confia un coffret adressé an comte d'Artois et sur le convercle duquel était gravé un phénix avec cette inscription: Je renaîtrai de ma cendre. Ce coffeet, renfermant des lettres sans donte, devait être remis au chevalier de Beauvoir; m is celui-ci se vit forcé de partir subitement, et ce fut d'Harmeville qui s'en chargea.

Mile Wuret ne tarda point à être emprisonnée, puis condamuée à l'exportation. Elle se réfugia en Angleterre, où elle apprit l'arrestation de d'Harmeville et sa mort. Quant au coffret, nul ne savait ce qu'il était devenu. Elle écrivit an comte d'Artois pour lui faire connaître par quel concours de circonstances elle n'avait pu lui faire parvenir ce souvenir de l'attachement de la reine.

Après être restée quelques mois en Angleterre, elle passa en Hollande, où se trouvaient un grand nombre d'émigrés frangais. La plopart avaient déménagé avec leurs préjugés et parlaient de la révolution comme d'une émeute faite par la canaille.

-Je fus stupéfaite, nous dit Caroline plus tard, de trouver au-dela du Rhin toutes les petites intrigues de Trianon : c'étaient les mêmes prétentions, la même vanité; on avait entre huit un domestique que l'on appelait, selon le besoin, son valet de chambre ou son coureur. Deux gentilshommes de ma connaisance demeuraient dans la même mansarde, séparés seulement par un paravent. Pour d'antres, cette cohabitation eût amené une intimité fraternelle; maîs le marquis et le comte étaient trop bien nes pour oublier l'étiquette Chacun d'eux ne franchissait le paravent qu'après avoir fait demander par l'hôtesse si M, le comte ou M. le marquis était visible. Il y avait en outre un assez grand nombre de bourgeois, et surtout de bourgeoises, qui avaient émigré par ton et avaient pris à l'étranger des titres imaginaires. Je rencontrai ainsi à Mons une ancienne mar-

ne s'est élevée contre l'absence du second notaire ou des témoins, pourquoi donc se jeter dans des innova-tions et modifier un usage constant?

Ce n'est pas le seul reproche que mérite la loi nouvelte. E le consacre un non-sens véritable lorsqu'elle appelle le concours de témoins qui n'ont assisté ni aux préliminaires, ni à la rédaction, ni à la lectu-re, ni à la signature de l'acte; lorsqu'elle commande rédiger des actes en présence d'un second notaire et de deux témoins, qui peuvent n'être pas présens. Four éviter ce contresens, M. Crémieux proposait de confier à un seul notaire la passation des actes non compris dans la catégorie exceptionnelle pour laquelle la présence effective du second notaire et des deux témoins est exigée à prine de nullité. Il ne faisait que reproduire ainsi une pensée mise en avant dans le rapport de M. Philippe Dupin. Peut-être eût il été plus sage et plus logique, a dit en effet celui ci, d'en-trer dans un système complet de reforme, de supprimer une formalité à peu pres illusoire, d'effacer des actes une pure fiction et des protocoles menteurs, d'accorder enfin au notaire rédacteur, sous sa responsabilité personnelle, la faculté d'authentiquer ses antes comme on l'accorde á des officiers publics moins considérables, aux huissiers, aux gardes forestiers.

Néanmoins, M. Philippe Dupin a combattu l'amendement par les motifs qu'il avait énoncés dans son rapport, sans y attacher une grande importance. gnature du second notaire et des témoins rend les faux plus difficiles; elle fait obstacle aux intercallations et

Mais alors on devrait changer les termes de la loi, et ne plus parler d'un acte regn par deux notaires ou par un notaire et deux témoins, mais bien d'un acte regu par un notaire et signé après coup par un second notaire ou par deux autres personnes. On rentrerait notaire ou par deux autres personnes. ainsi dans le vrai, on bannirai de la loi une vaine fiction, un mensonge.

Un déhat assez vif s'est engagé sur la question de savoir si la présence réelle ne doit pas être éxigée lorsque les parties ou l'une d'elles ne savent pas signer. La chambre s'est prononces pour l'interpretation la p'us large des di-positions de la loi de ventose; elle a décidé que la présence effective du second notaire et des témoins n'était pas nécessaire dans ce cas. Cependant, s'il y avait une exception à consacrer, c'était bien celle-la, et du moment ou on reculait devant les embarras qui en seraient résultés, on ne devait pas briser l'harmonie et l'unité du projet pour les dona-tions et la reconnaissance d'enfant naturel puisque, sur la vive et pressante argumentation de M. Dufaure, les contrats de mariage ne figurent plus dans l'article 2 de la loi, bien que la commission de la chambre eut voulu maintenir cette proposition du gouvernement

chande de Nîmes qui se faisait appeler Mme la baronne de Renville. La plupart des émigrés savaient à quoi s'en tenir sur sa noblesse; mais, comme elle les recevant à sa table et comme ses aalons leur étaient ouverts, ils gardaient prudemment le silence, Je n'oublieraî jamais une scène dont je sus témoin et qui pensa compromettre série sement l'authenticité de la baronne.

Le chevalier de Riol, homme d'honneur s'il en fut, d'un esprit cultivé, mais cité pour sa crédulité, venait d'arriver à Mons après un séjour de plusieurs années en Russie. Je le trouvai un soir faisant la partie de trictrac de la baronne, qui répondait de son mieux aux questions qu'il lui adressait, en entremêlant à ses réponses les termes du jour.

Ainsi, disait le cheralier, madame la baronne n'a quitté la France que depnis quelques mois ?

- En juillet, monsieur .- Cinq et quatre.

- Vous habitiez sans doute Paris ?

- L'hiver, comme tous les gens de qualité; mais je passais l'été dans mes terres .- As.
- Alors madame la baronne a dú connaître la comtesse de Clairault?
 - De Clairault ?
 - Oui, une des premiéres familles...
- parfaitement, monsieur, parfaitement. La comtesse de Clairvault, comment donc !.. je la voyais tous les jours.
 - Et savez-vous ce qu'elle est devenue ?
 - -Quoi! vous ignorez ?.. On l'a guillotinée.
 - Dieu !.. Mais son mari ?
 - Gnillotiné également.
 - Ah! que me dites vous!
 - Quatre et as.
 - Et le duc d'Orimont ?

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Entrée du 21 juin. Passage, 18 avril, barque française Géréide, 283 ton, cap. Semoneau, á Duplessis, avec 17 passagers. Havre, 10 mars, barque française Napoleon, 227 ton., cap. Morergues, a P. Duplessis, avec charge-

Génes, 24 février, brick sarde Nostra Señora de la Misericordia, 145 ton., cap. J. B. Roca Saliata,

à Guianello, avec 57 passagers.

ment général.

Papuebot américain Carolina, 154 ton., pris par l'escadrille nationale.

P. S. Le colonel Baez s'est porté sur le Cerro Largo, en a chassé les Blanquillos, s'est emparé de 24 charrettes chargées de provisions de bouches et de guerre, a pris une cavaillade de 2500 chevaux, et pendant son séjour, plus de 800 cavaillers sont venus le rejoindre. Il sétait mis en marche pour rejoindre le général Rivera, aprés avoir établi l'autorité de la République dans to t le département.

VARIETES.

AFGHANISTAN.

(Suite.)

Les domestiques sont nourris dans la maison et habillés aux frais des maîtres; de plus des gages enr sont comptés tous les trois mois. Quelquefois les grands seigneurs prennent pour domestiques des soldats du dasteh ou régiment qu'ils commandent. Les femmes afghanes sont d'une forte corpolence,

belles de figure et de taille.

Les hommes se font remarquer par leur forte constitution, ils sont généralement maigres, et cependant la charpente osseuse est fortement prononcée ainsi que que le système musculaire. Un nez élevé, des pommettes, des joues saillantes, des traits allongés, voilà-pour leur figure. La barbe et les cheveux générale-ment noirs, quelquefois chatains, rarement rouges; leur chevelure toujours épaisse et dure ; la tête rasée au centre, le reste est conservé. Les tribus avoisi-nant les villes la portent courte, mais le restant de la population main ient de longues et lages boucles qui tombent de chaque cot; une barbe longue et épaisse, dans leurs traits une expression d'energie et de fermeté, uni à un air de simplicité qui ne s'allie pas á la faiblesse. Chez es Afghans oriel taux les traits nationaux sont même plus fortement accusés, quoiqu'on y retrouve encere la nu ance que nous venons d'indiquer. Dans l'ouest, ces traits dis

- Le duc ?.. c'était un de mes parens, chevalier ... Il a été massacré.-Quatre et six...

- Se peut-il....

Ah! chevalier, vos questions me rappellent de bien horribles souvenirs.. mes pauvres amis.. mes parens

Il y eut une pause; j'étouffais de rire, mais de Riol était atterré. Cependant il se hasarda, au bout de quelque temps, à demander des nouvelles d'un marquis de ses amis; cette fois la baronne jugea à propos de ne le point tuer; il vivait, elle ent était sure, elle l'avait parfaitement connn.

- Demeure-t-il toujours dans la même rue, demanda le chevalier..dans cette rue . . . quel est donc ce nom. . .

Mais la baronne, qui n'avait jamais quitté Nimes, ne connaissait les quartiers de Paris, que par les etiquettes qu'elles avait lues sur ses pommades et ses eaux de senteur. Elle eut l'air de chercher.

- Vous savez, reprit le chevalier . . . une rue entre le Val-de Grace et le Luxembourg.

-Ah! fort bien, dit la baronne, en ayant l'air de se

raviser, la rue Saint-Honoré.
—Comment! s'écria de Riol en levant la tête....

Mais la rue Saint-Honoré est près du Palais-Royal. - Autrefois, dit la baronne avec calme, mais on a changé tout cela.

-Quoi! jusqu'á la place des rues!

-Tout, vous dîs-je!-Ah! vous ne savez pas quel homme est ce Robespierre! Vous ne reconnaîtriez plus Paris. Six et deux, chevalier ; jai gagné.

De Riol salua et se leva; mais cette dernière nouvelle l'avait bouleversé, et pendant quelques jours il n'abordait aucun Français sans lui dire que la rue Saint-Honoré était maintenant entre le Val-de-Grâce et le Luxembourg. (La suite au prochain numero).

tinctifs sont moins prononcés, et on y reconnaît une extrême variété de linéamens, quelques-uns ayant des traits adoucis, tout-á-fait différens de ceux que j'adépeins; toutefois la saillie des pommettes ne les quiti te point. Les Afgans occidentaux sont plus corpu-lens et plus vigoureux que ceux de l'est, et quelque-Douranis et Ghildjies excitent l'étonnement par leus force et leur stature. Les Afghans orientaux ont génér ralement le teint brun, à peu pres comme les Hindous, tandis que ceux de l'ouest ont le teint olive, qui respitandis que ceux de l'ouest ont le teint clive, qui respire la santé; mais parmi eux, comme parmi ceux de l'est, on en trouve dans les mêmes localités qui sont aussi foncés de cou'eur que les Hindous, tandis que d'autres ont le teint des Européens; le teint clair est le plus commun dans l'ouest, le foncé dans l'est.

Cette différence, due au climat, n'est pas la seule qui distingue les Afghans de l'est de ceux de l'ouest.

Il est encore d'autres particularités qui les font reconnaître et qui paraissent, en général, avoir leur origine dans les deux pays d'où les deux divisions ont tiré

leurs coutumes.

Ceux de l'ouest ont emprunté leur civilisation à la Perse; et ceux de l'est, par les manieres et la coutume, se rapprochent du peuple avec lequel ils ont ce point de liaison, tandis que les habitans de la partie centrale du sud, également éloignés des deux grands empires dont il vi int d'être parlé, et à une certaine distance des grandes routes, paraissent avoir retenu les habitudes originelles de leur propre nation. L'é-tendue supérieure du territoire occupe par les tribus de l'ouest, et la suprématie que deux d entre elles on', à diverses époques, exercée sur le reste de l'empire, ont fait prévaloir le costume persan, les manieres et la langue de ce peuple, qui sont en usage, même dans les parties du pays où les coutumes hindoues ont jeté les plus profondes racines. Il est à remarquer que chaque chose empruntée à la Perse et à l'Inde est demeuréc dans l'Afghanistan telle qu'elle y a été reque, et se trouve aujourd'hui tres-différente de ce qu'elle est dans les deux autres pays, attendu les modifications qu'ils y ont opérées.

Les manieres des Afghans respirent la franchise et l'expansion. Energiques et passionnés pour l'indé-pendance, ils savent se garantier de toute affectation d'orgueil militaire et de ferocité.

Dans le voisinage des villes, ils sont, à un certain degré, polis et montrent du respect pour leurs supérieurs; mais, en plusieurs parties du pays, ils ne tiennent que peu de compte de la distinction du rang; mais tous se font remarquer par leur vénération pour la vieillesse.

Avares de gestes dans les circonstances d'étiquette, les Afghans les prodiguent partout ailleurs; mais ces gestes sont toujours de l'espèce grave: telle est l'extension du bras et finclinaison du corps en avant.

J'ai toujours trouvé leur conversation et leurs questions, sinon larges, au moins rationnelles. Les Persans leur adressent le reproche d'ignorance et de Persans leur adressent le reproche d'ignorance et de mauvais langage. La supidité est une accusation proverbiale contre le Khorassan. Il faut reconnaitre que les Afghans n'ont point le raffinement et la subtilité de leurs voisins occidentaux; le peu de rapport qu'ils entretiennent avec les êtrangers donne une cer-taine étroitesse à leurs idées, et sous quelques points de vue resserre leur intelligence; mais dans l'état de la société au sein de laquelle ils vivent, société ou tout individu se trouve forcé de defendre ses droits, et d'avoir quelque importance dans la communauté, leurs facultés sont remuées et prennent du développe-ment; aussi la masse de la population se faitelle re-marquer par sa prudence, son bon sens et la netteté de ses observations, et sa grande curiosité. Ils se montrent tres désireux de connaître l'état des pays situés à une grande distance du leur, et quelques uns tres jaloux d'acquerir de l'instruction par l'otude de nos sciences.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS.

M. le capitaine de l'Aigrette, est prié de pas ser au bureau du Patriote, pour affaire qui le concerne.

AVIS A NOS SOUSCRIPTEURS.

Le Repartidor du Patriote étant changé, nous prions ceux de nos souscripteurs qui n'auraient pas reçu le journal depuis deux jours, de vouloir bien adresser leurs réclamations au bureau dujournal.

Le sieur Lamets, armurier, fait savoir aux Volontaires de la légion qu'ils trouveront chez lui des couteaux-sabres de sa confeccion, disposés á propos et à un prix modéré. Rue du 25 Mai, nº

AVIS A MES COMPATRIOTES

Et aux défenseurs de la liberté.

A dater de ce jour, lorsque la légion prendra les armes, il y aura un dépot d'armes, de gibernes et de munitions, au bureau de l'Etat Major pour tous ceux qui, n'ayant pas pris les armes, voudraient concourir à la défense de la noble cause á laquelle nous nous sommes dévoués pour protéger nos vies celles de nos familles et conserver un bien étre acquis avec tant de peines et de travaux.

Le colonel des Volontaires Français,

THIEBAUT.

L'abbé Desombres, dont les services, comme aumônier du régiment des Volontaires Frangais, ont été agréés par le chef du corps et confirmés par l'autorité locale et ecclésiastique, a l'honneur d'annoncer à ses frères d'armes que, pour tous les secours spirituels de sa compétence, comme aussi dans l'exercice des devoirs dont il s'est chargé, il est, dès ce moment, á la disposition de toutes les familles, dont les chefs auront pris les armes pour une cause aussi sainte que nationale.

S'adresser á l'hôpital de la Charité, oú demeure M. l'aumônier, et, dans le cas où il ne se trouverait pas chez lui, laisser une adresse au bureau de l'intendance, qui se trouve à main gauche, en entrant dans la cour de l'hô-

pital.

ARMES DE CHASSE et DE GUERRE!

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste aíne, me ison Lavalleja, des fueils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut tirer 10 á 12 coups á la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires.dans le cas ou l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plns élevés que ccux á système ordinaire.

M. Viglezzi, ex-capitaine d'état-major, pas é capitaine de la compagnie d'ambulance prie les personnes qui voudront faire partie de ladite compagnie, de vouloir bien se f ire inscri re au bureau de l'économe à l'hópital frangais. VIGLEZZI.

Avis de la Salle de Commerce.

Le directeur de la Salle de Commerce fait savoir au public que les packets entre Monte vidéo et Buenos-Ayres, ayant perdu lad te qualité, et se trouvant désormais considérés comme navires marchands, les signaux de sortie ne se feront plus comme antérieuremen', mais sculement sur l'ardoise, et lorsqu'ils se feront aviser, ils mettront, comme navires marchands, les pavillons de leurs nations. Le packet anglais sera le soul qui sera signalé comme auparavant.

Les lettres de non souscripteurs ne scront admises, pour le départ, qu'avec un paiement de 6 vintins pour chacune.

Le Directeur,

J. ROSQUELLAS.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lesueur, rue Sarandi, autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui dé-irera ent apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmét tique, la géographie, l'hi toire, etc., qu'elle peudisposer de que ques heures pour donner des legons particulières á domicile ou chez elle. Les succès qu'obtiennent tous les jours les éléves de ces dames, dans feur institution, leur sont un súr garant de la confince qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceiont de mériter de plus en plus.

HOPITAL FRANCAIS.

L'hópital a besoin d'une compagnie de quarante hommes d'ambulance. ils auront exactement les mêmes droits que les légionnaires, à dater de leur engagement Les Français qui voudraient en faire partie n'ont qu'à se présenter à l'hópital. rue de Sarandi prés le marché où le directeur leur fera connaître les condi-

AVIS DIVERS.

AVIS.

Les Dames Françaises, qui se sont occupées de la souscription pour l'Hopital. désireraient que, pour diminuer les fatigues aux quelles elles se sont reusement soumises, une souscription a domicile fut ouverte chez l'une d'elles.

C'est pour ce motif qu'une souscription est ouverte chez Mme. Viglezzi, rue Rincon.

On trouvera á l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la Marseillaise. le Chant du Départ le Veillons au salut de l' Empire et la Parisienne.

AVIS.

Maison Honoré Gasparin, platero, rue del Riucon, on achete or vie ux, argent et cuivre.

AVIS.

On vient d'imprimer, à l'imprimerie de la Charité, un ouvrage intitulé:

INSTRUCTIONS D'INFANTERIF,

qui comprend celle des recrues, le manuel des guides, et la tactique des éclaireurs; extraits de la dernière édition de Valence, avec 29 gravures lithographiées, qui indiquent les signes du commandement avec l'épée ou la canne.

Il se vend á ladite imprimerie, et chez Domenech ou chez Varela, p'ace de la Constitucion

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh REYNAUD.